

SOLIDARITÉ À GUÉNANGE

Des puces pour l'église



Il devait pleuvoir, la météo l'avait prévu mais il a fait un soleil magnifique. Le conseil de fabrique de la paroisse de Guénange l'a échappé belle et son vide-greniers de printemps a fait le plein. Si quelques exposants se sont décommandés la veille, ils ont eu bien tort. Il en restait tout de même cent cinquante qui ont étalé leurs marchandises sur 800 mètres pour le plus grand plaisir des visiteurs venus très nombreux, certains même dès six heures du matin. C'est dire si le comité, présidé par Jean-Marie Hennequin, est satisfait. Quant aux bénéficiaires, ils seront affectés à l'entretien de la chapelle et de l'église. L'église St Matthieu a notamment besoin d'un nouveau plancher et d'une complète remise en peinture et même d'un accès plus facile à l'orgue.

TRAVAUX À VALMESTROFF

Réfection du chemin « Im Gueren »



La dernière étape d'un programme "réfections des voies secondaires et chemins piétonniers", concernant l'aménagement d'espaces publics, de sentiers et chemins périphériques à Valmestroff vient de s'achever avec l'entreprise CABTP qui a procédé à la réfection et à la pose d'enrobés sur le chemin agricole situé sur le secteur « Im Gueren » sur une longueur d'environ 900 m à la sortie du village, direction Distroff. Cette intervention clôture ce programme de travaux commencés sous la précédente municipalité. En effet, le chantier, d'un montant total de 160 440 €, a débuté en 2011. Il a été subventionné à hauteur de 21,80 % par le Conseil Général de la Moselle dans le cadre du Pacte 2009-2011.

URGENCES

Samu 57

Tous secteurs : aide médicale urgente (tél. 15).

Sapeurs-pompiers

Tous secteurs : tél. 18.

Gendarmeries

Guénange : boulevard du Pont

(tél. 03 82 82 64 27).

Metzervisse : rue des Romains (tél. 03 82 56 80 70).

Ambulances

Guénange : Guénange ambulances (tél. 03 82 50 21 29 ou 06 84 71 55 82).

Metzervisse : Moselle Ambulances (tél. 03 82 51 04 63).

BOUSSE

Budget et attribution de subventions

Lors du dernier conseil municipal, budget primitif, recettes et subventions étaient au menu des élus.

Budget primitif 2014

Le budget primitif pour 2014 laisse apparaître une balance de 2 220 604 € pour le fonctionnement, et de 972 194 € pour l'investissement.

Taxes communales

Pas d'augmentation des 3 taxes communales qui restent à 12,89 % pour la taxe d'habitation, de 17,07 % pour le foncier bâti, et de 87,82 % pour le foncier non bâti.

Recettes pour 2014

À l'unanimité, le conseil a décidé de ne pas augmenter diverses recettes pour 2014 telles chambre funéraire, concessions au columbarium et au cimetière, droits de place et de voirie, bibliothèque municipale, et location des salles.

Attribution de subventions aux associations

Amicale des sapeurs-pompiers, 1 663 € ; ASSE, 2 793 € ; Chorales, 276 € ; Vie à Bousse, 213 € ; Bousse loisirs, 1 489 € ; Canoë-kayak, 1 499 € ; Entente handball, 6 522 € ; JSB football, 5 528 € ; Handojang Bousse, 856 € ; Tai Chi Jodo, 344 € ; AUPAP, 200 € ; Amis du jardin, 170 € ; Donneurs de sang, 200 € ; Amicale Vallon fleuri, 170 € ; Activités estivales, 2 000 € ; La Sandre, 170 € ; Anciens de la CSR, 1 074 € ; comité des fêtes, 2 700 € ; FCPE de Guénange, 170 € ; Résidents de la Clairière aux Cerfs, 170 € ; APE, 2 243 € ; Courir à Bousse, 660 € ; Tennis-club, 2 536 € ; Gym-club, 1 458 € ; Pétaque bousoise, 735 € ; club cycliste de Yutz, 1 750 €.

Le comité actuel va-t-il bouger ?

« Oui. Certains membres ont fait part de leur volonté de stopper l'aventure. Nous sommes actuellement onze mais on va soumettre une réduction du comité à neuf unités, cela nous permettra de mieux travailler. D'autre part, nous allons très certainement enregistrer l'arrivée d'Hervé Kuc comme trésorier et secrétaire. J'ai personnel-

GUÉNANGE

« Une politique foot axée en direction des jeunes »

Le Sporting-club de foot de Guénange tiendra son assemblée générale ce mardi 29 avril à 19 h au club house du stade Léo Lagrange. Son président Ludovic De Lima fait le tour du propriétaire.

lement tenu à ce qu'il rentre au comité car son excellent travail effectué lors de sa présidence du club de pétanque (2008 à 2011) va nous servir. Lui, c'est l'assurance tous risques du club au niveau de la gestion administrative et financière. C'est son métier et il va nous apporter toute son expérience.»

Quel bilan faites-vous de votre première année de mandat ?

Ludovic DE LIMA : « À mon arrivée en juillet 2013, nous nous étions fixé trois objectifs à atteindre : assainir la situation financière laissée par nos prédécesseurs (déficit de 4 000 €), assurer le maintien de l'équipe senior (2^e div.) et engager une nouvelle équipe de jeunes. Si les deux premiers points ont été réalisés, le troisième volet concernant les jeunes reste encore à reconstruire. Nous comptons une centaine de licenciés (dont 15 dirigeants-éducateurs) mais seulement une douzaine de jeunes dans la tranche d'âge de 5 à 14 ans. C'est le point noir du club et c'est ce qui risque de nous mettre sacrément en danger dans un an si la tendance ne s'inverse pas.

Que souhaitez-vous mettre en œuvre pour dynamiser votre association ?

« Structurer le club à tous les niveaux et créer une vraie école de foot pour les jeunes. Rembourser les frais d'essence des éducateurs lors du transport des jeunes à l'extérieur et sensibiliser l'ensemble des joueurs sur le prix d'un carton jaune (28 €) ou rouge (45 à 110 €) qui peuvent plomber les finances. Le verbe « responsabiliser » doit être conjugué à tous les temps et à tous les échelons de l'association. " Vous aimez le club ? Alors montrez-le, aidez-nous et ayez un comportement irréprochable sur les pelouses ! " voilà le discours que je vais tenir aux adolescents et aux adultes du SC Guénange.»

Quels sont vos souhaits pour la nouvelle saison ?

« Que les familles guénangeoises prennent conscience qu'ils possèdent un club local qui souhaite accueillir leurs enfants. Nous allons mener une politique sportive axée sur les jeunes car autrement nous sommes cuits ! La Ville de Guénange vient de nous doter d'un superbe terrain synthétique (400 000 € HT), le maire Jean-Pierre La Vaullée, comme le nouvel adjoint aux sports,



Ludovic De Lima, président du club de football Photo RL

Smal Belkacem, sont proches de nous et d'ailleurs ce dernier est venu pendant plus de deux heures à notre rencontre récemment. Nous disposons de beaucoup d'atouts pour réussir même si nous aimerions compter de nouveaux éducateurs ou entraîneurs. Guénange compte 7 000 habitants et évolue en 2^e

division de district. Luzenac en compte dix fois moins mais va évoluer en Ligue 2 soit 9 divisions au-dessus ! Forcément, cela nous interpelle.

Assemblée générale mardi 29 avril à 19 h.

Contact : Ludovic De Lima. Tél. : 06 50 89 81 71.

VALMESTROFF

Commissions désignées et indemnités fixées

Sous la présidence du maire Jean Zordan, le conseil, réuni en séance ordinaire, a désigné les membres des commissions communales et les délégués des syndicats.

Commissions communales

C.C.A.S. : le conseil a fixé le nombre de membres à huit plus le maire, dont quatre membres du conseil municipal : Lucie Gratacos, Jean Paul Mellinger, Marie-Anne Hari et Hervé Iriti. Les autres membres seront désignés par le maire.

Commission d'appels d'offres

Jean Zordan, Lucie Gratacos, Michel Dort, Dominique Fusca, Marie-Anne Hari, Hervé Iriti, titulaires ; François Thill, Mathieu Leythienne, Christel Bimal, suppléants.

Commission de sécurité

Jean Zordan, Hervé Iriti, Jean-François Thill, Dominique Fusca.

Délégué à la sécurité routière : Michel Dort.

À noter que conformément à la loi, le délégué titulaire pour la Communauté de com-

munes de l'Arc Mosellan est dans l'ordre du tableau le maire Jean Zordan, et son suppléant le premier adjoint Hervé Iriti.

Elections des délégués aux syndicats

Siscodipe : titulaire Jean Zordan, suppléant Dominique Fusca.

Sideet (syndicat des eaux) : titulaires François Thill, Hervé Iriti, suppléant Jean-François Thill.

Syndicat du collège de Kédange : titulaire, Marie-Anne Hari, suppléante, Lucie Gratacos.

Le conseil municipal a délibéré sur l'ensemble des délégations consenties au maire. Concernant les indemnités du maire et des adjoints, l'enveloppe reste globalement inchangée malgré la création d'un poste de troisième adjoint.

Le maire a diminué le montant de son indemnité et les adjoints en ont fait de même. Le montant brut mensuel total des indemnités du maire et de trois adjoints est de 1 148,05 €.

METZERVISSE

Metzervisse vainqueur du cross par équipes

La 23^e édition du cross par équipes USEP organisée à Metzervisse, qui marque la fin des courses longues sur la circonscription d'Uckange, a une nouvelle fois tenu toutes ses promesses.

Les petits chronomètres du CE 2 de Pascal Schmitt, directeur du groupe scolaire Jean-Moulin et organisateur, avec l'A.S.S.E. de cette épreuve, ont été à l'ouvrage pour suivre près de 600 enfants, soit vingt-huit classes du CP au CM 2, venus des écoles de Bertrange, Illange, Richemont, Volstroff, Hombourg-Budange, Elzange, Uckange et Metzervisse. Vingt et une courses, sur cinq distances, ont rythmé la journée. Les « lièvres » ont bien canalisé le dynamisme des coureurs, très bien préparés, qui ont bouclé les tours de stade sur un rythme parfois très soutenu. La logistique était assurée par des parents d'élèves pour la distribution de pâtisseries et boissons offertes par les familles, l'accueil aux vestiaires, l'enregistrement des résultats (un grand merci à M. Wagner qui a permis la proclamation rapide de ces résultats !), la sonorisation, et les pompiers.

Cette année, ce sont les CE1 qui déterminaient le challenge de la Bibiche et Metzervisse a remporté le trophée. À l'unanimité, la coupe du fair-play a été attribuée à Hombourg-Budange pour le comportement, le courage et la volonté de ses équipes.

Hubert Gut, conseiller pédagogique de la circonscription

est venu prêter main-forte à l'équipe en place, Pierre Heine, maire du chef-lieu de canton et tout récent président de la CCAM, est venu saluer les jeunes sportifs et les organisateurs.

Le challenge offert par Jacky Boulliung, tout comme les différentes récompenses aux gagnants seront remis dans leurs écoles au retour des vacances.

Les résultats du cross par équipes

Cours préparatoire (600 m) : 1, Elzange, meilleur temps moyen, 2'29 ; 2, Metzervisse Marcolongo, 2'30 ; 3, Richemont, 2'59 ; 4, Metzervisse Marceau, 2'47 ; 5, Richemont, 3'07 ; 6, Uckange, 3'17 ; 7, Metzervisse, 3'23 ; 8, Elzange, 3'31 ; 9, Metzervisse Marcolongo, 3'54 ; 10, Metzervisse Paola, 3'57 ; 11, Richemont, Taite, 4'04 ; 12, Richemont Grzeszczak, 4'05 ; 13, Elzange Beauce, 4'20 ; 14, Volstroff, 4'22 ; 15, Uckange, 4'24 ; 16, Metzervisse, 4'24 ; 17, Metzervisse, 4'24 ; 18, Metzervisse, 4'24 ; 19, Metzervisse, 4'24 ; 20, Metzervisse, 4'24 ; 21, Metzervisse, 4'24 ; 22, Metzervisse, 4'24 ; 23, Metzervisse, 4'24 ; 24, Metzervisse, 4'24 ; 25, Metzervisse, 4'24 ; 26, Metzervisse, 4'24 ; 27, Metzervisse, 4'24 ; 28, Metzervisse, 4'24 ; 29, Metzervisse, 4'24 ; 30, Metzervisse, 4'24 ; 31, Metzervisse, 4'24 ; 32, Metzervisse, 4'24 ; 33, Metzervisse, 4'24 ; 34, Metzervisse, 4'24 ; 35, Metzervisse, 4'24 ; 36, Metzervisse, 4'24 ; 37, Metzervisse, 4'24 ; 38, Metzervisse, 4'24 ; 39, Metzervisse, 4'24 ; 40, Metzervisse, 4'24 ; 41, Metzervisse, 4'24 ; 42, Metzervisse, 4'24 ; 43, Metzervisse, 4'24 ; 44, Metzervisse, 4'24 ; 45, Metzervisse, 4'24 ; 46, Metzervisse, 4'24 ; 47, Metzervisse, 4'24 ; 48, Metzervisse, 4'24 ; 49, Metzervisse, 4'24 ; 50, Metzervisse, 4'24 ; 51, Metzervisse, 4'24 ; 52, Metzervisse, 4'24 ; 53, Metzervisse, 4'24 ; 54, Metzervisse, 4'24 ; 55, Metzervisse, 4'24 ; 56, Metzervisse, 4'24 ; 57, Metzervisse, 4'24 ; 58, Metzervisse, 4'24 ; 59, Metzervisse, 4'24 ; 60, Metzervisse, 4'24 ; 61, Metzervisse, 4'24 ; 62, Metzervisse, 4'24 ; 63, Metzervisse, 4'24 ; 64, Metzervisse, 4'24 ; 65, Metzervisse, 4'24 ; 66, Metzervisse, 4'24 ; 67, Metzervisse, 4'24 ; 68, Metzervisse, 4'24 ; 69, Metzervisse, 4'24 ; 70, Metzervisse, 4'24 ; 71, Metzervisse, 4'24 ; 72, Metzervisse, 4'24 ; 73, Metzervisse, 4'24 ; 74, Metzervisse, 4'24 ; 75, Metzervisse, 4'24 ; 76, Metzervisse, 4'24 ; 77, Metzervisse, 4'24 ; 78, Metzervisse, 4'24 ; 79, Metzervisse, 4'24 ; 80, Metzervisse, 4'24 ; 81, Metzervisse, 4'24 ; 82, Metzervisse, 4'24 ; 83, Metzervisse, 4'24 ; 84, Metzervisse, 4'24 ; 85, Metzervisse, 4'24 ; 86, Metzervisse, 4'24 ; 87, Metzervisse, 4'24 ; 88, Metzervisse, 4'24 ; 89, Metzervisse, 4'24 ; 90, Metzervisse, 4'24 ; 91, Metzervisse, 4'24 ; 92, Metzervisse, 4'24 ; 93, Metzervisse, 4'24 ; 94, Metzervisse, 4'24 ; 95, Metzervisse, 4'24 ; 96, Metzervisse, 4'24 ; 97, Metzervisse, 4'24 ; 98, Metzervisse, 4'24 ; 99, Metzervisse, 4'24 ; 100, Metzervisse, 4'24 ; 101, Metzervisse, 4'24 ; 102, Metzervisse, 4'24 ; 103, Metzervisse, 4'24 ; 104, Metzervisse, 4'24 ; 105, Metzervisse, 4'24 ; 106, Metzervisse, 4'24 ; 107, Metzervisse, 4'24 ; 108, Metzervisse, 4'24 ; 109, Metzervisse, 4'24 ; 110, Metzervisse, 4'24 ; 111, Metzervisse, 4'24 ; 112, Metzervisse, 4'24 ; 113, Metzervisse, 4'24 ; 114, Metzervisse, 4'24 ; 115, Metzervisse, 4'24 ; 116, Metzervisse, 4'24 ; 117, Metzervisse, 4'24 ; 118, Metzervisse, 4'24 ; 119, Metzervisse, 4'24 ; 120, Metzervisse, 4'24 ; 121, Metzervisse, 4'24 ; 122, Metzervisse, 4'24 ; 123, Metzervisse, 4'24 ; 124, Metzervisse, 4'24 ; 125, Metzervisse, 4'24 ; 126, Metzervisse, 4'24 ; 127, Metzervisse, 4'24 ; 128, Metzervisse, 4'24 ; 129, Metzervisse, 4'24 ; 130, Metzervisse, 4'24 ; 131, Metzervisse, 4'24 ; 132, Metzervisse, 4'24 ; 133, Metzervisse, 4'24 ; 134, Metzervisse, 4'24 ; 135, Metzervisse, 4'24 ; 136, Metzervisse, 4'24 ; 137, Metzervisse, 4'24 ; 138, Metzervisse, 4'24 ; 139, Metzervisse, 4'24 ; 140, Metzervisse, 4'24 ; 141, Metzervisse, 4'24 ; 142, Metzervisse, 4'24 ; 143, Metzervisse, 4'24 ; 144, Metzervisse, 4'24 ; 145, Metzervisse, 4'24 ; 146, Metzervisse, 4'24 ; 147, Metzervisse, 4'24 ; 148, Metzervisse, 4'24 ; 149, Metzervisse, 4'24 ; 150, Metzervisse, 4'24 ; 151, Metzervisse, 4'24 ; 152, Metzervisse, 4'24 ; 153, Metzervisse, 4'24 ; 154, Metzervisse, 4'24 ; 155, Metzervisse, 4'24 ; 156, Metzervisse, 4'24 ; 157, Metzervisse, 4'24 ; 158, Metzervisse, 4'24 ; 159, Metzervisse, 4'24 ; 160, Metzervisse, 4'24 ; 161, Metzervisse, 4'24 ; 162, Metzervisse, 4'24 ; 163, Metzervisse, 4'24 ; 164, Metzervisse, 4'24 ; 165, Metzervisse, 4'24 ; 166, Metzervisse, 4'24 ; 167, Metzervisse, 4'24 ; 168, Metzervisse, 4'24 ; 169, Metzervisse, 4'24 ; 170, Metzervisse, 4'24 ; 171, Metzervisse, 4'24 ; 172, Metzervisse, 4'24 ; 173, Metzervisse, 4'24 ; 174, Metzervisse, 4'24 ; 175, Metzervisse, 4'24 ; 176, Metzervisse, 4'24 ; 177, Metzervisse, 4'24 ; 178, Metzervisse, 4'24 ; 179, Metzervisse, 4'24 ; 180, Metzervisse, 4'24 ; 181, Metzervisse, 4'24 ; 182, Metzervisse, 4'24 ; 183, Metzervisse, 4'24 ; 184, Metzervisse, 4'24 ; 185, Metzervisse, 4'24 ; 186, Metzervisse, 4'24 ; 187, Metzervisse, 4'24 ; 188, Metzervisse, 4'24 ; 189, Metzervisse, 4'24 ; 190, Metzervisse, 4'24 ; 191, Metzervisse, 4'24 ; 192, Metzervisse, 4'24 ; 193, Metzervisse, 4'24 ; 194, Metzervisse, 4'24 ; 195, Metzervisse, 4'24 ; 196, Metzervisse, 4'24 ; 197, Metzervisse, 4'24 ; 198, Metzervisse, 4'24 ; 199, Metzervisse, 4'24 ; 200, Metzervisse, 4'24 ; 201, Metzervisse, 4'24 ; 202, Metzervisse, 4'24 ; 203, Metzervisse, 4'24 ; 204, Metzervisse, 4'24 ; 205, Metzervisse, 4'24 ; 206, Metzervisse, 4'24 ; 207, Metzervisse, 4'24 ; 208, Metzervisse, 4'24 ; 209, Metzervisse, 4'24 ; 210, Metzervisse, 4'24 ; 211, Metzervisse, 4'24 ; 212, Metzervisse, 4'24 ; 213, Metzervisse, 4'24 ; 214, Metzervisse, 4'24 ; 215, Metzervisse, 4'24 ; 216, Metzervisse, 4'24 ; 217, Metzervisse, 4'24 ; 218, Metzervisse, 4'24 ; 219, Metzervisse, 4'24 ; 220, Metzervisse, 4'24 ; 221, Metzervisse, 4'24 ; 222, Metzervisse, 4'24 ; 223, Metzervisse, 4'24 ; 224, Metzervisse, 4'24 ; 225, Metzervisse, 4'24 ; 226, Metzervisse, 4'24 ; 227, Metzervisse, 4'24 ; 228, Metzervisse, 4'24 ; 229, Metzervisse, 4'24 ; 230, Metzervisse, 4'24 ; 231, Metzervisse, 4'24 ; 232, Metzervisse, 4'24 ; 233, Metzervisse, 4'24 ; 234, Metzervisse, 4'24 ; 235, Metzervisse, 4'24 ; 236, Metzervisse, 4'24 ; 237, Metzervisse, 4'24 ; 238, Metzervisse, 4'24 ; 239, Metzervisse, 4'24 ; 240, Metzervisse, 4'24 ; 241, Metzervisse, 4'24 ; 242, Metzervisse, 4'24 ; 243, Metzervisse, 4'24 ; 244, Metzervisse, 4'24 ; 245, Metzervisse, 4'24 ; 246, Metzervisse, 4'24 ; 247, Metzervisse, 4'24 ; 248, Metzervisse, 4'24 ; 249, Metzervisse, 4'24 ; 250, Metzervisse, 4'24 ; 251, Metzervisse, 4'24 ; 252, Metzervisse, 4'24 ; 253, Metzervisse, 4'24 ; 254, Metzervisse, 4'24 ; 255, Metzervisse, 4'24 ; 256, Metzervisse, 4'24 ; 257, Metzervisse, 4'24 ; 258, Metzervisse, 4'24 ; 259, Metzervisse, 4'24 ; 260, Metzervisse, 4'24 ; 261, Metzervisse, 4'24 ; 262, Metzervisse, 4'24 ; 263, Metzervisse, 4'24 ; 264, Metzervisse, 4'24 ; 265, Metzervisse, 4'24 ; 266, Metzervisse, 4'24 ; 267, Metzervisse, 4'24 ; 268, Metzervisse, 4'24 ; 269, Metzervisse, 4'24 ; 270, Metzervisse, 4'24 ; 271, Metzervisse, 4'24 ; 272, Metzervisse, 4'24 ; 273, Metzervisse, 4'24 ; 274, Metzervisse, 4'24 ; 275, Metzervisse, 4'24 ; 276, Metzervisse, 4'24 ; 277, Metzervisse, 4'24 ; 278, Metzervisse, 4'24 ; 279, Metzervisse, 4'24 ; 280, Metzervisse, 4'24 ; 281, Metzervisse, 4'24 ; 282, Metzervisse, 4'24 ; 283, Metzervisse, 4'24 ; 284, Metzervisse, 4'24 ; 285, Metzervisse, 4'24 ; 286, Metzervisse, 4'24 ; 287, Metzervisse, 4'24 ; 288, Metzervisse, 4'24 ; 289, Metzervisse, 4'24 ; 290, Metzervisse, 4'24 ; 291, Metzervisse, 4'24 ; 292, Metzervisse, 4'24 ; 293, Metzervisse, 4'24 ; 294, Metzervisse, 4'24 ; 295, Metzervisse, 4'24 ; 296, Metzervisse, 4'24 ; 297, Metzervisse, 4'24 ; 298, Metzervisse, 4'24 ; 299, Metzervisse, 4'24 ; 300, Metzervisse, 4'24 ; 301, Metzervisse, 4'24 ; 302, Metzervisse, 4'24 ; 303, Metzervisse, 4'24 ; 304, Metzervisse, 4'24 ; 305, Metzervisse, 4'24 ; 306, Metzervisse, 4'24 ; 307, Metzervisse, 4'24 ; 308, Metzervisse, 4'24 ; 309, Metzervisse, 4'24 ; 310, Metzervisse, 4'24 ; 311, Metzervisse, 4'24 ; 312, Metzervisse, 4'24 ; 313, Metzervisse, 4'24 ; 314, Metzervisse, 4'24 ; 315, Metzervisse, 4'24 ; 316, Metzervisse, 4'24 ; 317, Metzervisse, 4'24 ; 318, Metzervisse, 4'24 ; 319, Metzervisse, 4'24 ; 320, Metzervisse, 4'24 ; 321, Metzervisse, 4'24 ; 322, Metzervisse, 4'24 ; 323, Metzervisse, 4'24 ; 324, Metzervisse, 4'24 ; 325, Metzervisse, 4'24 ; 326, Metzervisse, 4'24 ; 327, Metzervisse, 4'24 ; 328, Metzervisse, 4'24 ; 329, Metzervisse, 4'24 ; 330, Metzervisse, 4'24 ; 331, Metzervisse, 4'24 ; 332, Metzervisse, 4'24 ; 333, Metzervisse, 4'24 ; 334, Metzervisse, 4'24 ; 335, Metzervisse, 4'24 ; 336, Metzervisse, 4'24 ; 337, Metzervisse, 4'24 ; 338, Metzervisse, 4'24 ; 339, Metzervisse, 4'24 ; 340, Metzervisse, 4'24 ; 341, Metzervisse, 4'24 ; 342, Metzervisse, 4'24 ; 343, Metzervisse, 4'24 ; 344, Metzervisse, 4'24 ; 345, Metzervisse, 4'24 ; 346, Metzervisse, 4'24 ; 347, Metzervisse, 4'24 ; 348, Metzervisse, 4'24 ; 349, Metzervisse, 4'24 ; 350, Metzervisse, 4'24 ; 351, Metzervisse, 4'24 ; 352, Metzervisse, 4'24 ; 353, Metzervisse, 4'24 ; 354, Metzervisse, 4'24 ; 355, Metzervisse, 4'24 ; 356, Metzervisse, 4'24 ; 357, Metzervisse, 4'24 ; 358, Metzervisse, 4'24 ; 359, Metzervisse, 4'24 ; 360, Metzervisse, 4'24 ; 361, Metzervisse, 4'24 ; 362, Metzervisse, 4'24 ; 363, Metzervisse, 4'24 ; 364, Metzervisse, 4'24 ; 365, Metzervisse, 4'24 ; 366, Metzervisse, 4'24 ; 367, Metzervisse, 4'24 ; 368, Metzervisse, 4'24 ; 369, Metzervisse, 4'24 ; 370, Metzervisse, 4'24 ; 371, Metzervisse, 4'24 ; 372, Metzervisse, 4'24 ; 373, Metzervisse, 4'24 ; 374, Metzervisse, 4'24 ; 375, Metzervisse, 4'24 ; 376, Metzervisse, 4'24 ; 377, Metzervisse, 4'24 ; 378, Metzervisse, 4'24 ; 379, Metzervisse, 4'24 ; 380, Metzervisse, 4'24 ; 381, Metzervisse, 4'24 ; 382, Metzervisse, 4'24 ; 383, Metzervisse, 4'24 ; 384, Metzervisse, 4'24 ; 385, Metzervisse, 4'24 ; 386, Metzervisse, 4'24 ; 387, Metzervisse, 4'24 ; 388, Metzervisse, 4'24 ; 389, Metzervisse, 4'24 ; 390, Metzervisse, 4'24 ; 391, Metzervisse, 4'24 ; 392, Metzervisse, 4'24 ; 393, Metzervisse, 4'24 ; 394, Metzervisse, 4'24 ; 395, Metzervisse, 4'24 ; 396, Metzervisse, 4'24 ; 397, Metzervisse, 4'24 ; 398, Metzervisse, 4'24 ; 399, Metzervisse, 4'24 ; 400, Metzervisse, 4'24 ; 401, Metzervisse, 4'24 ; 402, Metzervisse, 4'24 ; 403, Metzervisse, 4'24 ; 404, Metzervisse, 4'24 ; 405, Metzervisse, 4'24 ; 406, Metzervisse, 4'24 ; 407, Metzervisse, 4'24 ; 408, Metzervisse, 4'24 ; 409, Metzervisse, 4'24 ; 410, Metzervisse, 4'24 ; 411, Metzervisse, 4'24 ; 412, Metzervisse, 4'24 ; 413, Metzervisse, 4'24 ; 414, Metzervisse, 4'24 ; 415, Metzervisse, 4'24 ; 416, Metzervisse, 4'24 ; 417, Metzervisse, 4'24 ; 418, Metzervisse, 4'24 ; 419, Metzervisse, 4'24 ; 420, Metzervisse, 4'24 ; 421, Metzervisse, 4'24 ; 422, Metzervisse, 4'24 ; 423, Metzervisse, 4'24 ; 424, Metzervisse, 4'24 ; 425, Metzervisse, 4'24 ; 426, Metzervisse, 4'24 ; 427, Metzervisse, 4'24 ; 428, Metzervisse, 4'24 ; 429, Metzervisse, 4'24 ; 430, Metzervisse, 4'24 ; 431, Metzervisse, 4'24 ; 432, Metzervisse, 4'24 ; 433, Metzervisse, 4'24 ; 434, Metzervisse, 4'24 ; 435, Metzervisse, 4'24 ; 436, Metzervisse, 4'24 ; 437, Metzervisse, 4'24 ; 438, Metzervisse, 4'24 ; 439, Metzervisse, 4'24 ; 440, Metzervisse, 4'24 ; 441, Metzervisse, 4'24 ; 442, Metzervisse, 4'24 ; 443, Metzervisse, 4'24 ; 444, Metzervisse, 4'24 ; 445, Metzervisse, 4'24 ; 446, Metzervisse, 4'24 ; 447, Metzervisse, 4'24 ; 448, Metzervisse, 4'24 ; 449, Metzervisse, 4'24 ; 450, Metzervisse, 4'24 ; 451, Metzervisse, 4'24 ; 452, Metzervisse, 4'24 ; 453, Metzervisse, 4'24 ; 454, Metzervisse, 4'24 ; 455, Metzervisse, 4'24 ; 456, Metzervisse, 4'24 ; 457, Metzervisse, 4'24 ; 458, Metzerv